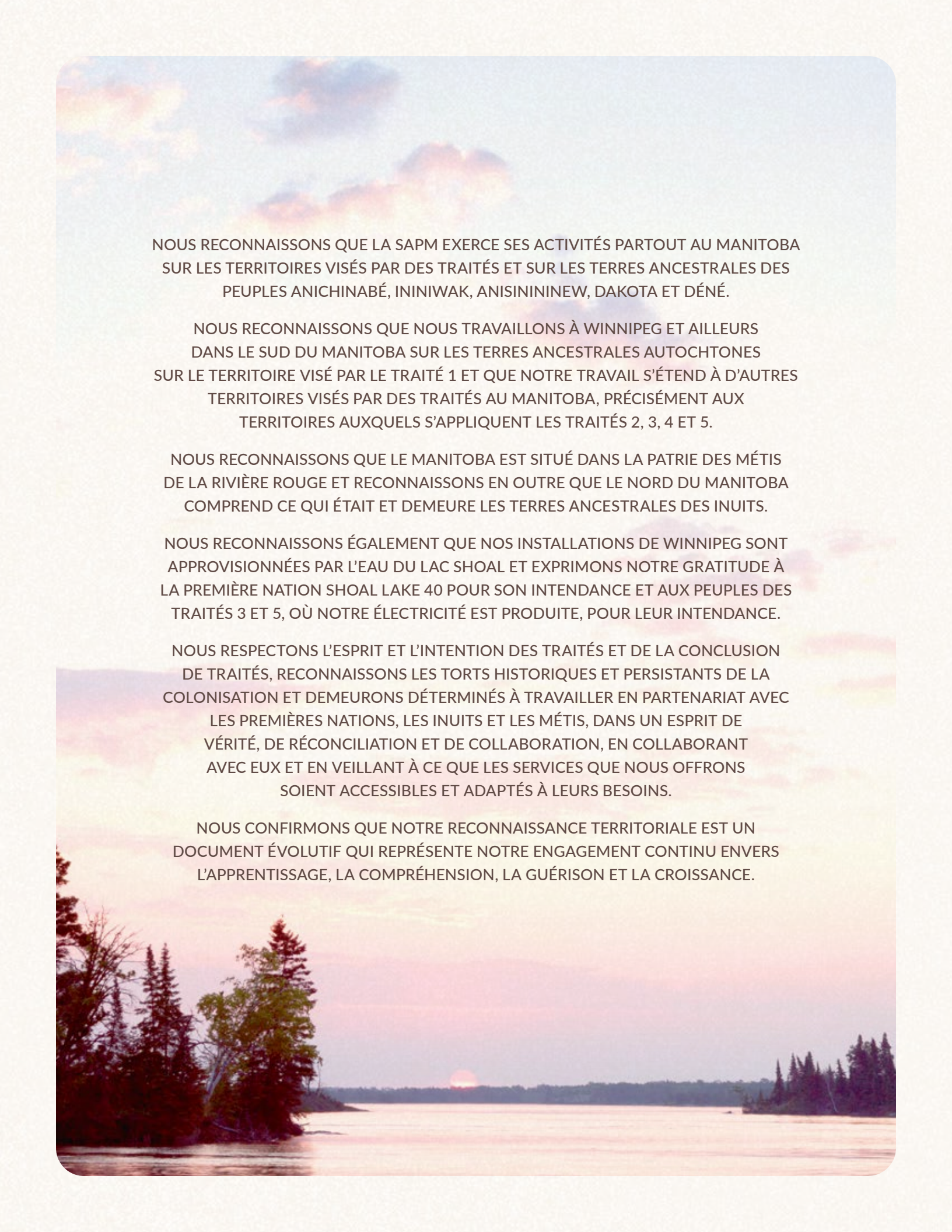




SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
PUBLIQUE DU MANITOBA

Plan d'action pour les Autochtones

2026 à 2031



NOUS RECONNAISSONS QUE LA SAPM EXERCE SES ACTIVITÉS PARTOUT AU MANITOBA SUR LES TERRITOIRES VISÉS PAR DES TRAITÉS ET SUR LES TERRES ANCESTRALES DES PEUPLES ANICHINABÉ, ININIWAK, ANISINININEW, DAKOTA ET DÉNÉ.

NOUS RECONNAISSONS QUE NOUS TRAVAILLONS À WINNIPEG ET AILLEURS DANS LE SUD DU MANITOBA SUR LES TERRES ANCESTRALES AUTOCHTONES SUR LE TERRITOIRE VISÉ PAR LE TRAITÉ 1 ET QUE NOTRE TRAVAIL S'ÉTEND À D'AUTRES TERRITOIRES VISÉS PAR DES TRAITÉS AU MANITOBA, PRÉCISÉMENT AUX TERRITOIRES AUXQUELS S'APPLIQUENT LES TRAITÉS 2, 3, 4 ET 5.

NOUS RECONNAISSONS QUE LE MANITOBA EST SITUÉ DANS LA PATRIE DES MÉTIS DE LA RIVIÈRE ROUGE ET RECONNAISSONS EN OUTRE QUE LE NORD DU MANITOBA COMPREND CE QUI ÉTAIT ET DEMEURE LES TERRES ANCESTRALES DES INUITS.

NOUS RECONNAISSONS ÉGALEMENT QUE NOS INSTALLATIONS DE WINNIPEG SONT APPROVISIONNÉES PAR L'EAU DU LAC SHOAL ET EXPRIMONS NOTRE GRATITUDE À LA PREMIÈRE NATION SHOAL LAKE 40 POUR SON INTENDANCE ET AUX PEUPLES DES TRAITÉS 3 ET 5, OÙ NOTRE ÉLECTRICITÉ EST PRODUITE, POUR LEUR INTENDANCE.

NOUS RESPECTONS L'ESPRIT ET L'INTENTION DES TRAITÉS ET DE LA CONCLUSION DE TRAITÉS, RECONNAISSONS LES TORTS HISTORIQUES ET PERSISTANTS DE LA COLONISATION ET DEMEURONS DÉTERMINÉS À TRAVAILLER EN PARTENARIAT AVEC LES PREMIÈRES NATIONS, LES INUITS ET LES MÉTIS, DANS UN ESPRIT DE VÉRITÉ, DE RÉCONCILIATION ET DE COLLABORATION, EN COLLABORANT AVEC EUX ET EN VEILLANT À CE QUE LES SERVICES QUE NOUS OFFRONS SOIENT ACCESSIBLES ET ADAPTÉS À LEURS BESOINS.

NOUS CONFIRMONS QUE NOTRE RECONNAISSANCE TERRITORIALE EST UN DOCUMENT ÉVOLUTIF QUI REPRÉSENTE NOTRE ENGAGEMENT CONTINU ENVERS L'APPRENTISSAGE, LA COMPRÉHENSION, LA GUÉRISON ET LA CROISSANCE.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| Message de la présidente-directrice générale..... | 2 |
| À propos de la Société d'assurance publique du Manitoba | 3 |
| Qu'est-ce que la vérité et la réconciliation? | 4 |
| Le parcours de vérité et de réconciliation de la SAPM..... | 5 |
| Cadre du plan d'action | 6 |
| Pilier 1 – Structures internes..... | 8 |
| • Objectif 1 : Leadership et gouvernance..... | 8 |
| • Objectif 2 : Formation en compétences culturelles..... | 9 |
| • Objectif 3 : Emploi et représentation | 10 |
| Pilier 2 – Impact communautaire | 11 |
| • Objectif 4 : Accès aux services d'assurance, de permis de conduire et de carte d'identité..... | 11 |
| • Objectif 5 : Engagement communautaire..... | 12 |
| • Objectif 6 : Données et responsabilité..... | 13 |
| Pilier 3 – Autonomisation culturelle | 14 |
| • Objectif 7 : Sécurité routière et accessibilité pour les Autochtones..... | 14 |
| • Objectif 8 : Soutien aux survivants autochtones des traumatismes..... | 15 |
| • Objectif 9 : Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones | 16 |
| Conclusion | 17 |

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je suis fière de présenter le premier Plan d'action pour les Autochtones de la Société d'assurance publique du Manitoba. Ce document représente une étape importante pour renforcer la responsabilisation, approfondir la compréhension culturelle et favoriser des changements systémiques significatifs dans l'ensemble de notre organisation.

S'appuyant sur un engagement précoce avec les communautés, les employés, les partenaires et les clients autochtones, ce document reflète ce que nous avons entendu et les mesures à prendre. Il pousse la SAPM au-delà de l'intention, vers des progrès mesurables et transparents qui soutiennent mieux les employés, les clients et les communautés autochtones, tout en honorant et en respectant la riche diversité des cultures et des traditions autochtones.

Le Plan d'action pour les Autochtones repose sur trois piliers : structures internes, impact sur la communauté et autonomisation culturelle. Il recense neuf domaines prioritaires qui guideront nos efforts pour renforcer la direction et la gouvernance inclusives, pour bâtir des compétences culturelles, pour élargir l'accès équitable aux services et pour favoriser des partenariats durables.

Le plan s'appuie sur des travaux fondamentaux déjà en cours et a été élaboré grâce à une collaboration étroite avec les communautés autochtones, les titulaires de droits autochtones et d'autres parties prenantes autochtones.

Nous reconnaissons que la réconciliation est un cheminement constant qui exige des efforts soutenus, de la transparence et de la collaboration. Ce plan représente un pas en avant sur une voie plus longue et constitue un document évolutif qui continuera d'évoluer en réponse aux besoins des communautés desservies par la SAPM.

La SAPM réaffirme son engagement envers la réconciliation en tant que responsabilité partagée fondée sur le respect, la collaboration et la responsabilisation. Merci de votre détermination et de votre engagement continu envers ce travail important.



Satvir Jatana

PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE PUBLIQUE DU MANITOBA

La Société d'assurance publique du Manitoba (SAPM) est une société d'État sans but lucratif qui fournit une assurance automobile obligatoire de base à la population manitobaine depuis 1971. La SAPM est responsable par l'entremise de son conseil d'administration et relève du ministre et du ministère de la Justice et du Cabinet. La SAPM relève également de l'Assemblée législative du Manitoba par l'intermédiaire du Comité permanent des sociétés d'État et de la Régie des services publics du Manitoba. Des services d'assurance, d'immatriculation et de délivrance de permis sont offerts par l'intermédiaire de centres de service dans 12 collectivités et de plus de 1 300 agents Autopac dans toute la province. Tout au long de ce travail, la SAPM demeure ancrée dans son rôle législatif en tant qu'assureur automobile public du Manitoba, en mettant l'accent sur l'abordabilité, l'accessibilité, la sécurité et la stabilité à long terme.

Guidée par ses valeurs, soit de viser l'excellence, d'offrir un bon rapport qualité-prix à la population du Manitoba, de suivre la bonne voie et d'investir dans les gens, la SAPM fait progresser son mandat de sécurité routière au moyen de programmes de base, de prises de décisions éclairées par les données et d'interventions ciblées pour les usagers de la route et les communautés à plus haut risque. Cette démarche comprend des initiatives d'information et de sensibilisation du public, des soutiens à la formation des conducteurs et à l'obtention de permis, la recherche et l'analyse des données sur les collisions et les réclamations, ainsi qu'une étroite collaboration avec les forces de l'ordre, le gouvernement, les écoles et les partenaires communautaires.

Grâce à une exécution uniforme, à une gestion financière responsable et à des partenariats robustes, la SAPM s'engage à promouvoir des routes plus sécuritaires tout en bâtissant un système d'assurance public durable et résilient pour l'avenir du Manitoba.



Qu'est-ce que

LA VÉRITÉ ET LA RÉCONCILIATION?

Pendant plus d'un siècle, la majeure partie de la population canadienne n'était pas consciente des réalités difficiles et des conditions traumatisantes qu'ont endurées environ 150 000 enfants autochtones dans le système des pensionnats autochtones. Pour beaucoup, la Présentation d'excuses de 2008, offerte par Stephen Harper, premier ministre à l'époque, marquait la première reconnaissance généralisée des mauvais traitements systémiques infligés aux enfants, aux familles et aux communautés.

La sensibilisation du public a continué de croître en 2012 avec l'émergence du mouvement populaire « Idle No More », qui utilisait les danses en rond, les rassemblements, l'enseignement et les médias sociaux pour attirer l'attention nationale sur les droits et les enjeux des Autochtones.

Un changement important s'est produit en 2015 avec la publication du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) et de ses 94 appels à l'action. Ces appels à l'action ont incité les personnes, les organismes et les gouvernements de partout au Canada à reconnaître non seulement leur rôle, mais aussi leur obligation morale de remédier aux injustices historiques et de contribuer à une réconciliation constructive.

LA CVR DÉFINIT LA RÉCONCILIATION COMME SUIT :

« La réconciliation consiste à établir et à maintenir une relation de respect mutuel entre les peuples autochtones et non autochtones dans le pays. Pour y arriver, il faut prendre conscience du passé, reconnaître les torts qui ont été causés, reconnaître les causes et agir pour changer les comportements. »



LE PARCOURS DE VÉRITÉ ET DE RÉCONCILIATION DE LA SAPM

En tant que société d'État au service de la population du Manitoba, la SAPM exerce ses activités sur les terres visées par des traités et sur les territoires traditionnels des peuples autochtones qui prennent soin de ces terres depuis avant la colonisation. La réconciliation, du point de vue des Autochtones, est un processus actif et continu qui exige des institutions qu'elles reconnaissent les impacts coloniaux et prennent des mesures responsables pour rétablir les relations, le respect et la confiance.

La SAPM s'engage à faire progresser la vérité et la réconciliation et à favoriser une organisation inclusive où les employés, les partenaires et les communautés autochtones sont soutenus et valorisés. Guidée par les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, la SAPM reconnaît les répercussions continues de la colonisation et la responsabilité des institutions publiques de favoriser une réconciliation constructive et durable.

En 2025, la SAPM a fait avancer son parcours de réconciliation en créant un bureau des relations avec les Autochtones, qui comprenait la création d'un comité consultatif interne pour les Autochtones. Constitué de représentants des communautés autochtones urbaines, rurales et du Nord, le Comité apporte des voix et expériences vécues diversifiées pour orienter les priorités de réconciliation de la SAPM. Cette mesure précoce marque un changement important vers une écoute plus profonde, un apprentissage partagé et une prise de décisions plus inclusive, guidant la SAPM vers la création d'une organisation adaptée aux réalités culturelles.

La SAPM a pris des mesures concrètes pour renforcer son engagement envers la réconciliation, et le Plan d'action pour les Autochtones est une composante fondamentale de cet effort. Le plan traduit les engagements de réconciliation en actions claires et responsables qui soutiennent des relations respectueuses et à long terme avec les Autochtones, éliminent les obstacles systémiques et d'accessibilité et améliorent les services, les politiques et les milieux de travail. Il souligne l'engagement de la SAPM à renforcer les relations avec les communautés autochtones, à promouvoir la réconciliation économique et à accroître la représentation et la participation des Autochtones dans l'ensemble de l'organisation.

En s'alignant sur les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) et sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), le Plan d'action garantit que la réconciliation est continue, mesurable et profondément ancrée dans les politiques, les programmes, les opérations et la prise de décisions quotidiennes plutôt que d'être symbolique ou ponctuelle.

Remarque : Le terme « autochtone » englobe les Premières Nations (Indiens inscrits et non inscrits), les Métis de la rivière Rouge, ainsi que les communautés et les groupes inuits, collectivement ou séparément.

C'est aussi un terme employé dans des contextes internationaux. Bien qu'il s'agisse du terme privilégié pour de nombreuses personnes, il peut être ambigu et ne représente pas entièrement les identités, les contributions et les réalités régionales distinctes et uniques des trois groupes.

CADRE DU *plan d'action*

La SAPM a élaboré un cadre de réconciliation pour aider l'organisation à renforcer la responsabilisation, à approfondir la compréhension culturelle et à jeter les bases d'un changement systémique soutenant de manière constructive les employés, les clients et les communautés autochtones. Le Plan d'action pour les Autochtones s'appuie sur cet engagement et fournit une approche structurée pour faire passer l'organisation de l'intention à l'action mesurable.

LA MOBILISATION PRÉCOCE DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET DES INTERVENANTS INTERNES, AINSI QUE LA RÉTROACTION DE LA CLIENTÈLE, ONT FAIT RESSORTIR NEUF SECTEURS PRIORITAIRES À AMÉLIORER ET À DÉVELOPPER. EN RÉPONSE À CE QUE NOUS AVONS ENTENDU, L'ORGANISATION S'EST ENGAGÉE À FAIRE PROGRESSER LE TRAVAIL DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

Pilier 1
STRUCTURES
INTERNES

Leadership
et
gouvernance

Formation
en compétences
culturelles

Emploi et
représentation

Pilier 2
IMPACT SUR LA
COMMUNAUTÉ

Accès aux services
d'assurance, de
permis de conduire et
de carte d'identité

Engagement
communautaire

Données et
responsabilité

Pilier 3
AUTONOMISATION
CULTURELLE

Sécurité
routière et
accessibilité
pour les
Autochtones

Soutien
aux survivants
autochtones des
traumatismes

Stratégie
d'approvisionnement
auprès des entreprises
autochtones

Pilier 1

STRUCTURES INTERNES

OBJECTIF 1 : LEADERSHIP ET GOUVERNANCE

La SAPM s'engage à intégrer la réconciliation à ses structures de leadership et de gouvernance afin d'assurer la responsabilisation, la transparence et des progrès concrets à long terme. L'avancement de la réconciliation exige un leadership visible et cohérent à tous les niveaux de l'organisation, avec le soutien de cadres de gouvernance qui honorent, intègrent et soutiennent les perspectives autochtones.

Pourquoi est-ce important?

Les dirigeants donnent le ton. Lorsqu'ils incarnent la réconciliation par l'établissement de la confiance, l'humilité et la responsabilisation, ils créent des milieux de travail plus sécuritaires et plus inclusifs. Un leadership solide gagne également la confiance de la communauté, renforce les relations et garantit que les services sont plus équitables, réceptifs et respectueux de la culture pour les clients autochtones. C'est important parce que cela crée une responsabilisation et confirme notre engagement envers les communautés que nous servons au Manitoba.

Notre plan de réconciliation :

- Élaborer une déclaration d'engagement publique officielle pour la SAPM qui énonce les principes de vérité et de réconciliation.
- Collaborer avec les équipes de direction internes pour faire avancer et mettre en œuvre les initiatives indiquées dans le Plan d'action pour les Autochtones.

OBJECTIF 2 : FORMATION EN COMPÉTENCES CULTURELLES

La SAPM s'engage à cultiver une main-d'œuvre dotée des connaissances et des compétences nécessaires pour engager un dialogue respectueux avec les peuples autochtones, fondé sur une compréhension des histoires, des cultures et des expériences contemporaines autochtones. La prestation de services sécurisants et éclairés sur le plan de la culture est essentielle pour répondre efficacement aux besoins des clients et des communautés autochtones.

Pourquoi est-ce important?

La formation sur les compétences culturelles est essentielle pour la réconciliation, car elle traduit la compréhension en actions concrètes. Elle aide les employés à engager un dialogue respectueux avec les Autochtones, favorise des environnements mieux adaptés à la culture et plus inclusifs, renforce les relations et permet à l'organisation de respecter ses engagements en matière de réconciliation avec intégrité et responsabilité.

Notre plan de réconciliation :

- Concevoir et élaborer un plan complet de sensibilisation culturelle, qui englobe des enseignements tels que l'offrande de tabac, la cérémonie de purification par la fumée, les sept enseignements sacrés et les répercussions historiques et continues des pensionnats et de la rafle des années 60.
- Donner de la formation en personne et virtuelle pour assurer la participation dans toute l'organisation.

OBJECTIF 3 : EMPLOI ET REPRÉSENTATION

La SAPM s'engage à améliorer la représentation des Autochtones à tous les niveaux de l'organisation et à favoriser un milieu de travail inclusif, où les employés autochtones sont respectés, soutenus et habilités à réussir. L'avancement de l'équité en matière d'emploi et de la représentation est un élément fondamental de la réconciliation et est essentiel pour créer une organisation durable, diversifiée et adaptée à la culture.

Pourquoi est-ce important?

L'emploi et la représentation sont essentiels à la réconciliation, car ils assurent que les peuples autochtones participent de façon constructive à l'élaboration des systèmes qui influencent leur vie. Le renforcement de la participation des Autochtones aide à remédier aux iniquités historiques, à bâtir la confiance, à améliorer la prestation de services et à intégrer la réconciliation dans la culture organisationnelle, non seulement dans les politiques, mais aussi dans la pratique quotidienne.

Notre plan de réconciliation :

- La SAPM évaluera et améliorera les processus d'embauche et de développement du leadership des Autochtones afin d'accroître la représentation des Autochtones à tous les niveaux de l'organisation.
- Saisir les occasions de collaborer avec des établissements d'apprentissage autochtones afin de créer un bassin direct de talents autochtones pour des rôles dans l'ensemble de la SAPM.
- Créer et soutenir le Comité consultatif pour les Autochtones afin de fournir des conseils stratégiques sur les approches adaptées à la culture pour intégrer les connaissances, les valeurs et les perspectives autochtones dans la prise de décision organisationnelle.
- Soutenir les employés autochtones par l'engagement communautaire culturel.

Pilier 2

IMPACT COMMUNAUTAIRE

OBJECTIF 4 : ACCÈS AUX SERVICES D'ASSURANCE, DE PERMIS DE CONDUIRE ET DE CARTE D'IDENTITÉ

La SAPM reconnaît que des obstacles systémiques et géographiques continuent de limiter l'accès des Autochtones aux services d'assurance, de permis de conduire et de carte d'identité, en particulier dans les régions rurales, éloignées et du Nord. Il est essentiel de remédier à ces iniquités pour faire avancer la réconciliation et respecter l'engagement de la SAPM à fournir des services équitables et accessibles à toute la population du Manitoba.

Pourquoi est-ce important?

L'accès à des services d'assurance, de permis de conduire et de carte d'identité est essentiel pour la réconciliation, car il élimine les obstacles systémiques et géographiques qui limitent l'accès des Autochtones à la pleine participation à la vie sociale et économique. En assurant un accès équitable, particulièrement dans les collectivités rurales, éloignées et du Nord, on favorise la sécurité, on améliore l'équité des services, on renforce la confiance envers les institutions publiques et on renforce l'engagement de la SAPM à offrir des services accessibles et adaptés à la culture.

Notre plan de réconciliation :

- Créer des occasions d'améliorer la prestation des services itinérants d'examen aux collectivités éloignées et du Nord.
- Mettre en œuvre des services itinérants d'identification partout au Manitoba en partenariat avec les collectivités et les organisations locales pour accroître la sensibilisation et améliorer l'accessibilité aux services d'identification.
- Offrir de la documentation dans diverses langues autochtones dans tous les centres de services pour mieux servir les clients autochtones et favoriser l'accessibilité.

OBJECTIF 5 : ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

La SAPM reconnaît qu'un dialogue efficace avec les communautés autochtones doit être fondé sur le respect et l'établissement de relations. Toutes les activités d'engagement sont guidées par des structures de gouvernance autochtones, des priorités communautaires et des pratiques culturelles afin de garantir que la collaboration est constructive et adaptée à la culture et aux besoins de la communauté.

Pourquoi est-ce important?

L'engagement communautaire est essentiel à la réconciliation, car il établit la confiance, honore la gouvernance autochtone et s'assure que les décisions et les services sont façonnés par les priorités des communautés autochtones elles-mêmes.

Notre plan de réconciliation :

- S'assurer que la SAPM respecte les protocoles locaux en matière de gouvernance traditionnelle, de cérémonies et de processus décisionnels communautaires dans ses interactions avec les communautés.
- Participer à des événements communautaires/culturels locaux pour promouvoir la vérité et la réconciliation au sein de la SAPM.
- Collaborer avec les communautés autochtones pour déterminer où la SAPM peut renforcer la prestation de services (p. ex., processus de réclamation, accessibilité).
- Engager un dialogue avec les communautés autochtones du Manitoba pour continuer à bâtir des relations constructives et à renforcer la collaboration et la consultation.

OBJECTIF 6 : DONNÉES ET RESPONSABILITÉ

La SAPM reconnaît que la responsabilisation et la transparence sont essentielles pour faire avancer une réconciliation constructive. En recueillant et en analysant des données, l'organisation peut prendre des décisions éclairées, suivre les progrès et s'assurer que les initiatives de réconciliation sont mesurables et efficaces et qu'elles s'améliorent continuellement. Le partage de données pertinentes avec les communautés autochtones favorise également la transparence, renforce la confiance et permet aux communautés de comprendre les résultats, de fournir des commentaires et de tenir la SAPM responsable.

Pourquoi est-ce important?

Les données et la responsabilisation sont essentielles à la réconciliation, car elles assurent la transparence, mesurent les progrès réels et empêchent les engagements de devenir symboliques. Les données de suivi et de production de rapports montrent si les services offerts aux peuples autochtones s'améliorent et tiennent l'organisation responsable à l'égard des mesures constructives et mesurables.

Notre plan de réconciliation :

- Recueillir des données désagrégées (avec consentement) pour surveiller l'accès.
- Publier un rapport annuel sur l'accès des Autochtones, y compris les activités et les paramètres clés pour nous responsabiliser.

Pilier 3

AUTONOMISATION CULTURELLE

OBJECTIF 7 : SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET ACCESSIBILITÉ POUR LES AUTOCHTONES

La SAPM s'engage à améliorer la sécurité routière et l'accessibilité pour les communautés autochtones, en portant une attention particulière aux régions rurales, éloignées et du Nord, où les défis géographiques, environnementaux et d'infrastructure peuvent créer des risques supplémentaires.

Pourquoi est-ce important?

Les communautés autochtones font face à des défis particuliers en matière de sécurité routière, façonnés par des facteurs historiques et systémiques qui augmentent leurs risques sur les routes. Des solutions efficaces nécessitent une collaboration avec les voix et les points de vue des Autochtones.

Pour combler ces lacunes, il faut faire progresser la réconciliation et promouvoir un accès équitable pour les communautés.

Notre plan de réconciliation :

- Élaborer des campagnes de sécurité routière et du matériel pédagogique adapté aux communautés autochtones.
- Élargir les projets pilotes de sécurité existants de la SAPM, comme les trousseaux de sécurité pour piétons, pour inclure d'autres collectivités autochtones.

OBJECTIF 8 : SOUTIEN AUX SURVIVANTS AUTOCHTONES DES TRAUMATISMES

La SAPM reconnaît les répercussions des traumatismes subis par les peuples autochtones et l'importance de fournir un soutien mieux adapté aux réalités culturelles et tenant compte des traumatismes. La prestation de services compatissants, respectueux et adaptés est essentielle pour aider les clients autochtones à se retrouver dans les processus d'assurance et de réclamation, afin de contribuer à créer un environnement où les gens se sentent compris, valorisés et protégés.

Pourquoi est-ce important?

La prestation de services tenant compte des traumatismes et plus sécurisants sur le plan de la culture est essentielle pour la réconciliation, car elle répond directement aux répercussions continues des traumatismes coloniaux et aide les clients autochtones à se sentir respectés et soutenus au fil des processus d'assurance et de réclamation. En intégrant ces approches à la prestation de services, la SAPM aide à rétablir la confiance, à réduire les obstacles et à favoriser la guérison.

Notre plan de réconciliation :

- Offrir aux clients autochtones dans le cadre du processus de réclamation un soutien plus sécurisant sur le plan de la culture et tenant compte des traumatismes.
- Fournir aux survivants d'accidents des renseignements sur les fournisseurs de soins spirituels ou les services de soins aux aînés pour un soutien continu en santé mentale dans le cadre du Régime de protection contre les préjudices personnels.

OBJECTIF 9 : STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT AUPRÈS DES ENTREPRISES AUTOCHTONES

La SAPM reconnaît le rôle essentiel de la participation économique des Autochtones et s'engage à faire progresser les occasions pour les entreprises appartenant à des Autochtones grâce à des pratiques d'approvisionnement justes, inclusives et équitables. Le renforcement de l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones est un facteur clé de la réconciliation économique et favorise la croissance, la durabilité et le succès à long terme des entrepreneurs autochtones.

Pourquoi est-ce important?

L'approvisionnement auprès des entreprises autochtones est important pour la réconciliation, car il procure des avantages économiques tangibles qui aident à combler les lacunes de longue date en matière d'iniquité et à favoriser une participation économique utile pour les peuples autochtones. En multipliant les occasions pour les entreprises autochtones, nous contribuons à la prospérité des communautés, tout en favorisant des partenariats à long terme.

Notre plan de réconciliation :

- Concevoir et mettre en œuvre un plan d'approvisionnement qui favorise la diversité et l'inclusion des fournisseurs, en mettant l'accent sur l'élimination des obstacles et la création d'occasions pour les peuples autochtones.

Remarque : La SAPM a fait des progrès dans le domaine grâce à l'élaboration d'une politique d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, qui a été approuvée par le conseil d'administration de la SAPM en mai 2025. Une révision de la politique est prévue en 2026.

Conclusion

Le Plan d'action pour les Autochtones (2026 à 2031) reflète l'engagement continu et évolutif de la SAPM à faire progresser la réconciliation de manière constructive, mesurable et collaborative. La SAPM continuera de travailler en partenariat avec les Autochtones pour améliorer les expériences de service, renforcer les relations et favoriser une culture organisationnelle enracinée dans le respect, la sécurité culturelle et la compréhension mutuelle.

La SAPM considère ce document comme un guide évolutif qui continuera de se développer au fil de l'apprentissage continu, de l'engagement communautaire et de la réflexion. Au fur et à mesure que de nouvelles perspectives émergent et que les relations s'approfondissent, la SAPM adaptera, peaufinera et élargira ses actions pour assurer des progrès soutenus vers la réconciliation. Grâce à un effort collectif et à la responsabilisation, la SAPM s'efforce de contribuer à un avenir plus équitable pour les employés, les clients et les communautés autochtones partout au Manitoba.



SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
PUBLIQUE DU MANITOBA

*This document is also
available in English.*

20/05/26
26-070-6388